



Délibérations prises lors de la séance du Conseil d'administration en date du 9 novembre 2018.

Délibération n° CA / 18 / IV - 04 Compte rendu des délibérations prises par le Bureau lors des séances des 5 juin, 28 juin et 20 septembre 2018.

Le Conseil d'Administration a délégué, par délibération n° CA / 15 / IV - 05 du 3 juin 2015, une partie de ses attributions au Bureau. Il s'agit ici de rendre compte des décisions prises par le Bureau en dates des 5 juin, 28 juin et 20 septembre 2018.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication.

Délibération n° CA/ 18 / IV - 05 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.

Par courrier daté du 29 juin 2018, le Président de la Chambre Régionale des Comptes a transmis le rapport d'observations définitives portant sur l'examen de la gestion du SDIS du Nord depuis 2011.

Conformément à l'article L.243-6 du code des juridictions financières, Le Conseil d'Administration a débattu du rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes.

Délibération n° CA / 18 / III - 15 Budget 2018 - Décision Modificative n° 1

La Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2018 a pour objet d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes au vu de l'exécution actuelle du Budget.

A cet égard des besoins nouveaux sont apparus sur le chapitre 67 charges exceptionnelles (notamment les dossiers de protection fonctionnelle).

Le Conseil d'Administration a adopté la Décision Modificative n° 1 qui porte l'équilibre du Budget 2018 à 264 208 440,00 euros.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 18 / I - 13 Suppression d'un poste de chargé de mission pour l'élaboration des contrats territoriaux de réponse aux risques et menaces, auprès de l'État Major Interministériel de Zone de défense et de sécurité du Nord (EMIZ Nord).

Par délibération en date du 3 mars 2017, le Conseil d'Administration a créé un poste de chargé de mission pour l'élaboration des contrats territoriaux de réponse aux risques et menaces (CoTTRiM), auprès de l'État Major Interministériel de Zone de défense et de sécurité du Nord (EMIZ Nord).

Dans la mesure où, dorénavant, le CoTTRim zonal sera suivi par l'Etat Major Interministériel de Zone, le CoTTRim départemental sera suivi par la préfecture du Nord en lien avec le Chef de Groupement Analyse et Couverture des Risques au niveau du SDIS NORD.

Le Conseil d'Administration a supprimé le poste de chargé de mission pour l'élaboration des CoTTRiM.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 18 / I - 14 Création d'un poste de Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) en charge des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP).

Afin de mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement des parcours des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels, il est proposé de procéder à la création d'un poste de Conseiller en Evolution Professionnelle en charge des Officiers de SPP.

Il s'agit d'une transformation du poste de Chargé de mission pour l'élaboration des Contrats Territoriaux de Réponses aux Risques et Menaces (CoTTRiM), initialement créé par délibération CA / 17 / AG - 02 du Conseil d'Administration du 3 mars 2017.

Ce poste de CEP, de catégorie A, sera ouvert au cadre d'emplois des Capitaine, Commandant et Lieutenant Colonel (grades de Commandant et Lieutenant Colonel). Les grades correspondants au profil statutaire défini sont disponibles dans le tableau des effectifs.

Le Conseil d'Administration a créé un poste de Conseiller en Evolution Professionnelle en charge des Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels et a inscrit au Budget les crédits correspondants.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 18 / I - 15 Création de trois postes non permanents

Pour la mise en oeuvre du plan d'actions 2017-2020 et afin de répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, il s'avère nécessaire d'organiser des missions temporaires au sein du SDIS du Nord :

- une mission de suivi du plan d'actions,
- une mission d'appui pour la mise en oeuvre du nouveau schéma organisationnel au sein du PSI,
- un projet de certification qualité.

Le Conseil d'administration a créé 3 postes non permanents de catégorie A pour une durée de 12 mois et a inscrit au Budget les crédits correspondants.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° CA / 18 / VII - 01 Dissolution du Centre d'Incendie et de Secours Haverskerque

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) Haverskerque est un CIS de classe 1A qui effectue en moyenne 40 sorties de secours annuellement.

Ce CIS connaît un certain nombre de difficultés et de dysfonctionnements, notamment en terme d'effectifs et de qualifications, qui ne permettent pas d'assurer correctement la distribution des secours sur la commune Haverskerque dans des conditions satisfaisantes. Force est de constater qu'à ce jour, aucune amélioration n'est apparue ni même envisageable.

La fermeture du CIS Haverskerque ne présente aucune contre indication opérationnelle dans la mesure où elle ne pénalise pas la population et respecte les délais du SDACR. Elle permet, en outre, d'optimiser l'utilisation et l'efficacité des moyens sur le secteur.

Le Conseil d'Administration a autorisé la dissolution du Centre d'Incendie et de Secours Haverskerque et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord, la rédaction d'un arrêté entérinant celle-ci.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.